

# Utiliser la notion de flux admissibles pour gérer les bassins versants fragiles vis-à-vis des phénomènes d'eutrophisation

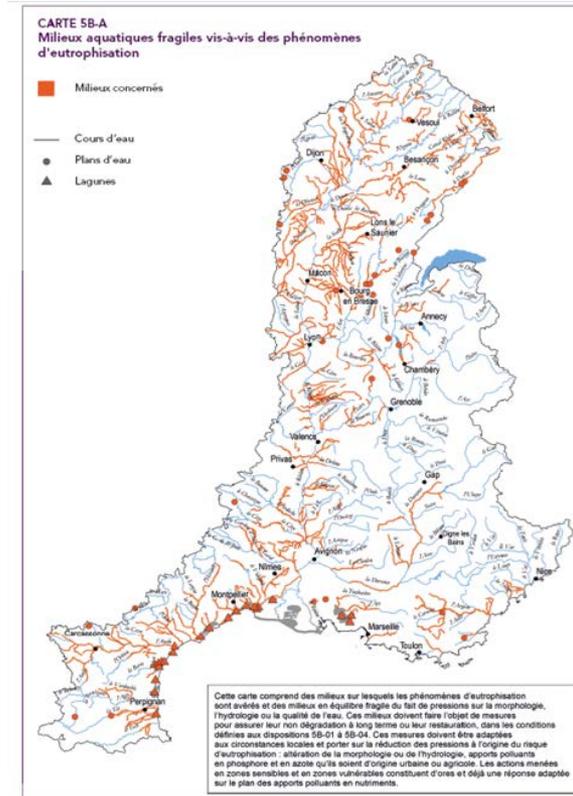
Projet de note du secrétariat technique du SDAGE

Stéphane STROFFEK et Lionel NAVARRO  
*Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse*

# Contexte

## Le SDAGE 2016-2021

- identifie des masses d'eau sensibles vis-à-vis des phénomènes d'eutrophisation  
*OF5B – Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques*
- Intègre la notion de flux admissibles  
OF5A-02 : « pour les milieux particulièrement sensibles aux pollutions, adapter les conditions de rejet en s'appuyant sur la notion de flux admissibles ».  
OF5B-03 - Réduire les apports en phosphore et en azote dans les milieux aquatiques fragiles vis-à-vis des phénomènes d'eutrophisation



## Une expertise scientifique collective en 2017

**Eutrophisation « naturelle » ou géologique** : augmentation de la production de matières organiques qui accompagne l'évolution d'un écosystème aquatique sur des temps géologiques jusqu'à son éventuel comblement ;

**Eutrophisation anthropique** : syndrome d'un écosystème aquatique associé à la surproduction de matières organiques induit par des apports anthropiques en phosphore et en azote.

Synthèse de l'expertise : [http://www.cnrs.fr/inee/communication/breves/docs/Eutrophisation\\_synthese.pdf](http://www.cnrs.fr/inee/communication/breves/docs/Eutrophisation_synthese.pdf)

Résumé : [http://www.cnrs.fr/inee/communication/breves/docs/Eutrophisation\\_resume.pdf](http://www.cnrs.fr/inee/communication/breves/docs/Eutrophisation_resume.pdf)

## L'eutrophisation pose des problèmes :



- Pour le bon état écologique des eaux
  - Des valeurs-guide souvent dépassées (0,5 mg/l NH<sub>4</sub>; 0,1 mg/l PO<sub>4</sub> pour les affluents des milieux confinés, 0,2 mg/l pour les autres)
  - Une biologie dégradée
- Pour la biodiversité
- Pour les usages de l'eau et les milieux aquatiques

... une aggravation probable sous les effets du changement climatique

## Les lagunes identifiées comme sensibles vis-à-vis des phénomènes d'eutrophisation (OF5B du SDAGE 2016-2021)



Code masse d'eau	Libellé
FRDT01	Canet
FRDT02	Salses-Leucate
FRDT03	Etang de La Palme
FRDT04	Complexe du Narbonnais Bages - Sigean
FRDT05a	Complexe du Narbonnais Ayrolle
FRDT05b	Complexe du Narbonnais Campagnol
FRDT06a	Complexe du Narbonnais Gruissan
FRDT06b	Complexe du Narbonnais Grazel/Mateille
FRDT07	Pissevache
FRDT08	Vendres
FRDT09	Grand Bagnas
FRDT10	Etang de Thau
FRDT11a	Etang de l'Or
FRDT11b	Etangs Palavasiens Est
FRDT11c	Etangs Palavasiens Ouest
FRDT12	Etang du Ponant
FRDT13c	Petite Camargue Médart
FRDT13e	Petite Camargue Murette
FRDT13h	Petite Camargue Scamandre- Charnier
FRDT15a	Etang de Berre Grand Etang
FRDT15b	Etang de Berre Vaïne
FRDT15c	Etang de Berre Bolmon

# Objectifs de la note



- Proposer une démarche aux structures (syndicats de bassin versant porteur de SAGE ou de contrat de milieu par exemple) pour utiliser la notion de flux admissibles
- Une intégration de différents facteurs :
  - les flux de nutriments
  - les altérations des flux d'eau (débits, régimes hydrologiques, ...)
  - les altérations de la forme des milieux (hauteurs d'eau, zones tampons, ripisylve ...)
- Milieux concernés : lagunes, cours d'eau et plan d'eau

# Démarche proposée

Milieux fragiles vis-à-vis des phénomènes d'eutrophisation (Carte 5B-A)

Etablir un diagnostic sectorisé du territoire des sous-bassins concernés

Dans les secteurs avec milieux déjà eutrophisés

Dans les secteurs avec milieux non eutrophisés actuellement

Estimer des flux admissibles (modèles existants ou, à défaut, relations débits-rejets-concentrations)

Si actions nécessaires au vu du diagnostic sectorisé

Préciser le risque d'eutrophisation

Définir des objectifs de réduction des flux polluants

Proposer des scénarios d'actions

Etablir un plan d'actions à court/moyen terme et le mettre en œuvre

Suivre les actions et leur efficacité

Objectifs et plan d'actions

Développer/adapter des modèles de transfert et/ou d'impact sur la biologie

Si modélisation nécessaire au vu du diagnostic sectorisé

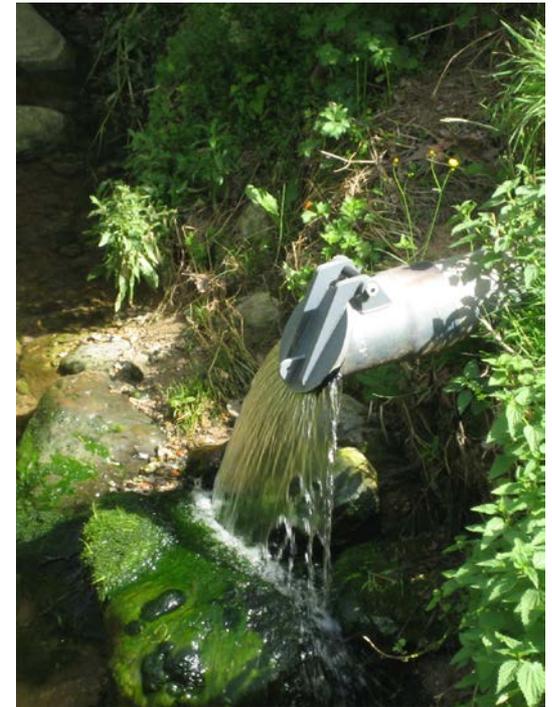
Si modélisation nécessaire au vu du diagnostic sectorisé

Modélisation

# Etapes techniques

## Le diagnostic du territoire

- Mobiliser les données existantes disponibles
- *Etablir une cartographie par secteurs :*
  - *secteurs fragiles : déjà eutrophisées ou « à risque »*
  - *activités et usages émetteurs de nutriments*
  - *quantification/estimation des flux émis*
  - *secteurs altérés pour hydrologie et morphologie*
  - ...



## Le diagnostic du territoire

- *Estimer des flux actuels à l'échelle du BV (dilution en situation d'étiage, et si possible autoépuration, adsorption... )*
- *Estimer des flux admissibles par secteurs (respect des valeurs seuils de bon état ou valeurs guide)*
- *Si disponibles, utiliser des outils de modélisation plus élaborés*



**Pour les lagunes : GAMELAG**

## Définir des objectifs et proposer des scénarios d'action

- Priorité donnée aux milieux déjà eutrophisés
  - Des objectifs de réduction des flux -> comparaison flux actuels et flux admissibles
  - Des scénarios d'action pour :
    - Réduire les pollutions actuelles
    - Agir pour prévenir les pollutions nouvelles
    - Agir sur d'autres facteurs de contrôle (hydrologie, morphologie)
    - Mettre en place un suivi
- + une évaluation économique  
+ une analyse des coûts et bénéfices attendus



# Un plan d'action

## Choisir parmi les scénarios proposés

- Selon :
  - Capacité technique à agir efficacement sur les flux
  - Coût / efficacité attendue
  - Incidences socio-économiques (bénéfices)
- Synergies des bénéfices à rechercher
- Possibilité de fixer des étapes intermédiaires
- Principe de non dégradation, en particulier pour les milieux non eutrophisés mais à risque : prise en compte des flux admissibles dans les SCoT, les systèmes d'assainissement, les études d'impact, les renouvellements d'autorisations de rejets...
- Un dispositif de suivi et de pilotage

# Les étapes clés de la concertation



Réflexion préalable  
(structure porteuse)



Comité de pilotage 1



Réunion de concertation  
(CLE ou comité de rivière)



Comité de pilotage 2



Réunion de concertation  
(CLE ou comité de rivière)



Comité de pilotage 3



Réunion avec les élus



Comité de pilotage 4



Réunion de concertation  
(CLE ou comité de rivière)



- ## 1 Lancement du projet

Pourquoi mener une réflexion sur les flux admissibles sur mon territoire ?  
Comment mener cette démarche ?

Identifier les enjeux, mobiliser les partenaires et constituer le comité de pilotage,
- ## 2 Estimer les flux admissibles

Etablir un diagnostic du territoire qui identifie les secteurs à enjeux  
Quand et comment estimer des flux admissibles ?  
Proposer des scénarios d'actions

Evaluer les efforts à fournir
- ## 3 Elaborer un plan d'actions concerté

Proposer des objectifs de flux admissibles  
Choisir un scénario d'actions  
Prévoir un dispositif de suivi

Partager les efforts pour atteindre les objectifs
- ## 4 Mettre en œuvre les actions

Mettre en œuvre les actions décidées après concertation  
Veiller à ce que de nouveaux projets ne remettent pas en cause les objectifs

Suivre la mise en œuvre des actions et l'atteinte des objectifs